



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-46

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Remy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Requalification des abords de l'église

DELIBERATION

Par délibération du 16 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de requalification des abords de l'église. Alors que le marché de travaux a été attribué et notifié à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 448 162 € HT, un diagnostic archéologique avait été prescrit et mis à jour des sépultures.

Par délibération du 14 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé de suspendre les travaux tels qu'ils avaient été proposés à l'époque.

Une solution technique en surélévation, sans terrassement, a été proposée conjointement par l'entreprise EIFFAGE et le maître d'œuvre M.PARENT. Le montant s'élèverait désormais à 457 509 € HT soit une augmentation de 9 347 € HT.

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée d'approuver le nouveau projet sans terrassement et l'avenant s'y rapportant.

Montant marché de base : 448 162 € HT soit 537 794,40 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 9 347 € HT soit 11 216,40 € TTC soit une variation de 2,08 %

Total nouveau marché : 457 509 € HT soit 549 010,80 € TTC

Considérant la nécessité de réaliser un projet sans terrassement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau projet de requalification des abords de l'église ;

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché attribué à EIFFAGE – 02 440 MONTECOURT-LIZEROLLES (lot unique) d'un montant de 9 347 € HT, soit un écart de 2,08 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

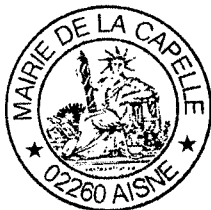
le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

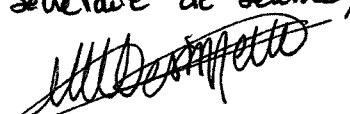
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY

de Secrétaire de séance,

Marie - France DESMEUR- CLOUX

